

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 mars 2026.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 mars 2026 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Claude Brassard	Tadoussac
M.	Paul J. Choquette	Sacré-Cœur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Sylvain Dugas	Longue-Rive
M ^{me}	Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer (en visioconférence)
M ^{me}	Nadine Gagné	Forestville
M.	Luc Gilbert	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claire Savard	Colombier

Est absente :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
-----------------	----------------	-------------

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Conseillère aux communications
M ^{me}	Stéphanie Girard	Adjointe de direction
M ^{me}	Élise Guignard, MBA, CPA	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Gestion contractuelle - liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour l'année 2025;
 - 5.2. Adoption du rapport annuel 2025 sur l'application du Règlement 168-2025 portant sur la gestion contractuelle;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - adoption du rapport d'activité 2024-2025;
 - 6.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement - convention d'aide financière - description de projet

- 6.3. Octroi du contrat 2026-13 - Acquisition d'une motoneige neuve;
- 6.4. TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière;
7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1. Acceptation finale du contrat 2024-02 - collecte des encombrants porte-à-porte;
 - 7.2. Acceptation finale du contrat 2025-21 - étude géotechnique pour l'aménagement de la plateforme de compostage;
 - 7.3. Annulation du contrat 2025-29 - entretien de la génératrice à l'écocentre des Bergeronnes;
 - 7.4. Octroi du contrat 2026-09 pour le transport de conteneurs transrouliers entre les écocentres;
 - 7.5. Octroi du contrat 2026-11 - Contrôle qualitatif des matériaux - Aménagement de la plateforme de compostage;
8. Développement socioéconomique :
 - 8.1. Adoption du Code d'éthique et de déontologie pour les comités du Service de développement économique;
 - 8.2. Adoption des règles de gouvernance et composition des comités;
 - 8.3. Journées de la culture - Les rencontres Hydro-Québec - autorisation de signer une entente avec Culture pour tous;
 - 8.4. Programme de soutien à la vitalisation municipale (Fonds régions et ruralité - Volet 4 (FRR 4)) - adoption du rapport d'utilisation des sommes pour 2025-2026;
 - 8.5. Octroi du contrat de gré à gré 2026-16 - accompagnement pour l'opérationnalisation de la planification stratégique locale en développement social;
9. Ressources humaines :
 - 9.1. Ressources humaines - dossier numéro 39;
 - 9.2. Recrutement :
 - 9.2.1. Mandat pour le recrutement d'un(e) inspecteur(rice) en bâtiment résidentiel et responsable des programmes de l'amélioration de l'habitat (SHQ);
 - 9.2.2. Mandat pour le recrutement d'un(e) inspecteur(rice) en bâtiment résidentiel;
 - 9.2.3. Mandat pour le recrutement d'un(e) agent(e) de développement territorial;
 - 9.3. Embauches :
 - 9.3.1. Embauche d'un directeur au Service de la gestion des matières résiduelles;
 - 9.3.2. Embauche d'une adjointe administrative au Service de la gestion des matières résiduelles;
 - 9.3.3. Embauche d'une adjointe administrative au Service de développement socioéconomique;
 - 9.3.4. Embauche d'une conseillère en immigration;
10. Correspondance;
 - 10.1. Demande de prolongation du délai pour l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier - appui à la MRC de Matawinie;
 - 10.2. Appui au maintien et à l'adaptation régionale du programme La culture à l'école;
11. Gestion financière :

- 11.1. Adoption du rapport des déboursés;
- 11.2. Alliance des communautés forestières - participation financière 2026;
- 12. Affaires nouvelles :
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2026-03-076

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point « 12. Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2026-03-077

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026 tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2026-03-078

Gestion contractuelle - liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour l'année 2025

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 961.4 (2) du *Code municipal du Québec* prévoyant la publication sur son site Web, au plus tard le 31 mars de chaque année, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Paul J. Choquette, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web la liste des contrats de 2 000 \$ et plus passés en 2025 avec un même contractant, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale supérieure à 25 000 \$.

RÉSOLUTION 2026-03-079

***Adoption du rapport annuel 2025 sur l'application
du Règlement 168-2025 portant sur la gestion contractuelle***

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ainsi que de l'article 43 du *Règlement n° 168-2025 sur la gestion contractuelle ayant pour effet de remplacer les règlements 150-2019, 150-1-2021 et 150-2-2022 adoptés pour les mêmes fins*, déposer un rapport annuel concernant l'application de son règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement de gestion contractuelle et mises en place afin d'assurer une saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte et publie sur son site Web le Rapport annuel 2025 sur l'application du *Règlement n° 168-2025 sur la gestion contractuelle ayant pour effet de remplacer les règlements 150-2019, 150-1-2021 et 150-2-2022 adoptés pour les mêmes fins*.

RÉSOLUTION 2026-03-080

***Schéma de couverture de risques en sécurité incendie –
adoption du rapport d'activité 2024-2025***

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC de La Haute-Côte-Nord doit adopter biennalement, comme le prescrit l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport d'activité;

CONSIDÉRANT QUE le rapport contient les éléments des rapports annuels de chacun des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une copie conforme des rapports annuels 2024 et 2025 produits par les services des incendies de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le rapport annuel d'activité 2024 et 2025 réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

RÉSOLUTION 2026-03-081

***Révision du schéma d'aménagement et de développement -
convention d'aide financière - description de projet***

CONSIDÉRANT la publication par le gouvernement du Québec des nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 30 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles OGAT nécessiteront une modification du Schéma d'aménagement et de développement dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé une convention d'aide financière d'une somme annuelle maximale de 69 306 \$ sur trois ans, pour un maximum de 207 918 \$ afin de soutenir la MRC dans l'intégration des OGAT;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention, la MRC doit adopter et soumettre une description de projet quant à l'utilisation du fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la description du projet d'utilisation du soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'intégration des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

QU'il soumette la description du projet à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2026-03-082

Octroi du contrat 2026-13 - Acquisition d'une motoneige neuve

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une motoneige est essentielle pour la réalisation des travaux hivernaux liés à la gestion foncière et forestière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire remplacer sa motoneige qui a été volée en septembre 2025 afin d'assurer la continuité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une indemnité d'assurance de 7 349,12 \$ à la suite de ce vol;

CONSIDÉRANT QUE la fin de la saison hivernale permet de bénéficier de rabais avantageux;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été effectuée auprès de quatre concessionnaires et que les quatre ont soumis un prix, soit :

CONCESSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMIS SANS LES TAXES	MONTANT TOTAL SOUMIS AVEC LES TAXES
Groupe Imperium 1178, boul. Sainte-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2G6	20 599,86 \$	23 908,89 \$
Adrénaline Sports 184, boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1	19 702,86 \$	22 653,36 \$
Nord X Sports et aventures 305, boul. La Salle, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2L5	20 522,86 \$	23 596,16 \$
Roland Spence & Fils 4364, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7V5	20 285,86 \$	23 892,79 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nadine Gagné, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la Direction générale à procéder à l'acquisition d'une motoneige auprès de Adrenaline Sports de Clermont pour un montant maximal de 22 653,36 \$ taxes incluses.

QUE cette somme soit prise à même le budget des terres publiques intramunicipales (TPI), en tenant compte de l'indemnité d'assurance de 7 349,12 \$ reçue à la suite du vol de la motoneige;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élise Guignard, à signer pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-03-083

TNO - fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe l'Association de chasse et pêche Nordique que sa demande adressée au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, portant sur la fermeture temporaire d'un tronçon de la route Forestière (du km 7 au km 70) après le déneigement du printemps prochain, soit du 6 avril au 17 mai 2026, ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement.

RÉSOLUTION 2026-03-084

Acceptation finale du contrat 2024-02 - collecte des encombrants porte-à-porte

ATTENDU le Contrat 2024-02 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Aurel Harvey & Fils inc. pour la collecte d'encombrants porte-à-porte au printemps et à l'automne;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux a été effectué à la satisfaction de la MRC;

ATTENDU QUE Aurel Harvey et Fils inc., conformément aux dispositions du cahier des charges, a fourni l'attestation de conformité de fin de contrat émise par la CNESST, ainsi que le formulaire Déclaration de paiement de main-d'oeuvre, salaires, fournisseurs et sous-traitants;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil procède à l'acceptation finale du Contrat 2024-02 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Aurel Harvey et Fils inc. pour la collecte d'encombrants porte-à-porte au printemps et à l'automne.

RÉSOLUTION 2026-03-085

Acceptation finale du contrat 2025-21 - étude géotechnique pour l'aménagement de la plateforme de compostage

ATTENDU le Contrat 2025-21 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à l'aménagement de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE l'ensemble des travaux a été effectué à la satisfaction de la MRC;

ATTENDU QUE Englobe, conformément aux dispositions du cahier des charges, a fourni l'attestation de conformité de fin de contrat émise par la CNESST, ainsi que le formulaire Déclaration de paiement de main-d'oeuvre, salaires, fournisseurs et sous-traitants;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nadine Gagné, et unanimement résolu :

QUE le conseil procède à l'acceptation finale du Contrat 2025-21 intervenu entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Englobe pour une étude géotechnique relative à la construction de la plateforme de compostage.

RÉSOLUTION 2026-03-086

Annulation du contrat 2025-29 - entretien de la génératrice de l'écocentre des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE la MRC a octroyé, le 21 octobre 2025, le contrat 2025-29 pour l'entretien de la génératrice de l'écocentre des Bergeronnes à l'entreprise 9091-9564 Québec inc. (Mario Duchesne Électrique) (résolution 2025-10-278);

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un bris majeur, Mario Duchesne Électrique a confirmé que la génératrice est trop endommagée pour permettre un entretien ou une remise en état fiable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû procéder à la location temporaire d'une génératrice afin d'assurer la continuité des opérations (résolution 2026-02-048) en attendant la mise en place des installations électriques permanentes;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien n'est plus requis;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil annule le contrat 2025-29 intervenu avec 9091-9564 Québec inc. (Mario Duchesne Électrique) pour l'entretien de la génératrice de l'écocentre des Bergeronnes;

QUE la résolution 2025-10-278 soit abrogée.

RÉSOLUTION 2026-03-087

Octroi du contrat 2026-09 pour le transport de conteneurs transrouliers entre les écocentres

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté la direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations (résolution 2026-02-050);

CONSIDÉRANT QUE 6 entreprises ont été invitées et que deux d'entre elles ont déposé une soumission dans le délai prescrit à l'appel d'offres, soit;

ENTREPRISE SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL SOUMIS SANS LES TAXES	MONTANT TOTAL SOUMIS AVEC LES TAXES
Groupe SRV inc. 106, rue Principale, Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0	88 270,00 \$	101 488,43 \$
Location-Excavation R.S.M.F. inc. 628, route 138, Ragueneau (Québec) G0H 1S0	121 940,00 \$	140 200,52 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant de 88 270 \$ est le résultat du prix inscrit par Groupe SRV inc. à la case I15 du bordereau de prix permettant de départager les soumissionnaires le plus bas, et que celui-ci est basé sur des coûts unitaires fixes, mais un nombre de voyages estimé;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article D.00 du Devis, le contrat est d'une durée de, soit :

- deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2028; ou
- lorsque le montant total du contrat atteindra la somme de 138 999 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %);

au choix du DONNEUR D'ORDRE. Si le DONNEUR D'ORDRE n'a pas manifesté son intention au préalable, le Contrat se termine au maximum permis par la Loi, soit 138 999 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Paul J. Choquette, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à Groupe SRV inc. au montant de 88 270 \$ excluant les taxes, pour la fourniture d'un service de transport sur demande de conteneurs transrouliers de l'écocentre de Sacré-Cœur vers Les Bergeronnes et autres destinations;

QUE le contrat se terminera lorsque la valeur totale au contrat atteindra 138 999 \$ incluant les taxes non récupérables (5 %) ou dans deux (2) ans, soit jusqu'au 30 avril 2028;

QU'il autorise la préfet ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-03-088

Octroi du contrat 2026-11 - Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de l'aménagement de la plateforme de compostage

ATTENDU QUE le 2 mars dernier, la MRC de La Haute-Côte-Nord a procédé à l'appel d'offres sur invitation n° 2026-11 pour des services techniques de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'aménagement de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner et que deux (2) propositions ont été reçues, soit :

ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL SOUMIS SANS LES TAXES	MONTANT TOTAL SOUMIS AVEC LES TAXES
Artelia Canada inc. (Baie-Comeau)	66 838,80 \$	76 847,91 \$
Englobe Corp. (Baie-Comeau)	83 819,15 \$	96 371,07 \$

ATTENDU QU'Artelia Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme et que sa proposition est conforme aux exigences administratives et techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte d'adjuger le contrat 2026-11 pour le contrôle qualitatif des matériaux à Artelia Canada inc., pour un montant de 66 838,80 \$ excluant les taxes, conformément à la soumission du 10 mars 2026;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas sa nature ni l'une de ses modalités essentielles, ainsi que tout document s'y rapportant, et à approuver toute modification au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-03-089

Adoption du Code d'éthique et de déontologie pour les comités du Service de développement économique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté, le 21 mars 2023 (résolution 2023-03-106), le Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres siégeant aux différents comités relevant du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des pratiques, des responsabilités et des besoins opérationnels du Service de développement économique nécessite une mise à jour de ce code;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique a procédé à la révision complète du document et présente maintenant une version actualisée du Code d'éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT QUE ce code vise à assurer une conduite professionnelle, impartiale et transparente de l'ensemble des membres siégeant aux comités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Code d'éthique et de déontologie du Service de développement économique, tel que présenté le 17 mars 2026;

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-03-106.

RÉSOLUTION 2026-03-090

Adoption des règles de gouvernance et de la composition des comités

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord s'est vue confier la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR), volets 2 – Développement territorial et 3 – Vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE cette responsabilité implique la mise en place de mécanismes de gouvernance permettant d'analyser les projets soumis et d'émettre des recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié la responsabilité des analyses et des recommandations de projets à deux comités relevant du conseil, soit le Comité de vitalisation et le Comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a élaboré un document regroupant les règles encadrant la composition, le mandat, le fonctionnement et la gouvernance de ces deux comités;

CONSIDÉRANT QUE ce document vise à assurer une structure de gouvernance claire, transparente et conforme aux exigences du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le document intitulé « Comités de recommandation - Composition et règles de fonctionnement », tel que présenté le 17 mars 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-091

Journées de la culture - Les rencontres Hydro-Québec - autorisation de signer une entente avec Culture pour tous

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Culture pour tous accordent une contribution de 10 000 \$ à la MRC pour la coordination d'une programmation d'activités culturelles intégrée aux Journées de la culture 2026 sur le territoire de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à intervenir avec Culture pour tous prévoit que la coordination de la programmation des Journées de la culture 2026 doit être assurée par une seule personne-ressource désignée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nadine Gagné, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Élise Guignard, à signer, pour et en son nom, l'entente Les rencontres Hydro-Québec à intervenir avec Culture pour tous, assurant la participation officielle de la MRC de La Haute-Côte-Nord aux Journées de la culture 2026;

QUE conformément à l'entente, il désigne Madame Kat Lynn Brisebois-Gagnon, conseillère en développement culturel, à titre de personne-ressource pour la coordination de la programmation de la MRC.

RÉSOLUTION 2026-03-092

Programme de soutien à la vitalisation municipale - Fonds régions et ruralité -Volet 4 FRR 4 - adoption du rapport d'utilisation des sommes pour 2025-2026

ATTENDU l'Entente de vitalisation intervenue le 30 juin 2021 entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR 4);

ATTENDU QUE la MRC gère le Programme de soutien à la vitalisation municipale à même le FRR 4;

ATTENDU QUE les dispositions de l'Entente de vitalisation stipulent que la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement un rapport faisant état de l'utilisation des sommes, de la contribution de la MRC, des activités réalisées et des résultats atteints;

ATTENDU QUE la MRC a réalisé le rapport d'utilisation des sommes 2025-2026 avec les données en date du 31 mars 2026, en prenant en compte tous les projets approuvés et réalisés depuis le début de l'entente de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le Rapport d'utilisation des sommes pour 2025-2026 réalisé dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation municipale (Volet 4 du Fonds régions et ruralité);

QUE le rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'il soit publié sur le site Web de la MRC.

RÉSOLUTION 2026-03-093

Octroi du contrat de gré à gré 2026-16 - accompagnement pour l'opérationnalisation de la planification stratégique locale en développement social

ATTENDU QU'une planification stratégique du regroupement des partenaires en développement social de la Haute-Côte-Nord a été réalisée au cours de l'année 2025 par l'entreprise Communagir, et que les actions découlant de cette planification doivent maintenant être précisées et mises en œuvre;

ATTENDU QUE l'Entente Alliance pour la solidarité de la Côte-Nord exige l'élaboration d'un plan d'action issu d'une démarche collective et mobilisatrice, impliquant l'ensemble des parties prenantes du milieu;

ATTENDU QU'à la lumière de ces obligations et de la planification déjà amorcée, la MRC doit s'assurer d'un accompagnement professionnel afin de soutenir la transition vers l'opérationnalisation du plan d'action et la mise en place d'une gouvernance adaptée et efficace;

ATTENDU QUE Communagir, ayant réalisé la première étape de la démarche et connaissant déjà le contexte, les enjeux et les partenaires, possède l'expertise nécessaires pour assurer la continuité et la mise en œuvre de la planification stratégique;

ATTENDU QUE Communagir a déposé une offre de service détaillant les activités à réaliser pour un montant estimé à 22 041,06 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le conseil accorde un contrat de gré à gré à Communagir pour un montant de 22 041,06 \$ (excluant les taxes) pour l'accompagnement et la réalisation du plan d'action, tel que présenté dans l'offre de service soumise à la MRC le 11 mars 2026;

QUE cette dépense soit financée à même l'aide financière accordée par la Fondation Lucie et Andrée Chagnon (FLAC) dans le cadre de l'entente de partenariat de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas sa nature ni l'une de ses modalités essentielles, ainsi que tout document s'y rapportant, et à approuver toute modification au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2026-03-094

Ressources humaines - dossier numéro 39

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Paul J. Choquette, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC mandate la direction générale aux fins de convenir d'une entente de fin d'emploi pour le dossier numéro 39.

RÉSOLUTION 2026-03-095

***Mandat pour le recrutement d'un(e)inspecteur(rice)
en bâtiment résidentiel et responsable
des programmes de l'amélioration de l'habitat (SHQ)***

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste d'inspecteur en bâtiment résidentiel et de responsable des programmes d'amélioration de l'habitat (SHQ) a quitté son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste d'inspecteur(rice) en bâtiment résidentiel et de responsable des programmes d'amélioration de l'habitat (SHQ) et qu'il accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2026-03-096

***Mandat pour le recrutement d'un(e)
inspecteur(rice) en bâtiment résidentiel***

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste d'inspecteur en bâtiment résidentiel a quitté son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste d'inspecteur(rice) en bâtiment résidentiel et qu'il accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2026-03-097

***Mandat pour le recrutement d'un(e)
agent(e) de développement territorial***

CONSIDÉRANT QUE la MRC entreprend le déploiement de la démarche du Fonds régions et ruralité - Volet 3 Signature innovation : « La Haute-Côte-Nord, territoire d'eau et de forêt »;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette démarche requiert l'embauche d'un(e) agent(e) en développement territorial afin d'en assurer la coordination, le suivi et l'avancement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste d'agent(e) de développement territorial et qu'il accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2026-03-098

***Embauche d'un directeur au
Service de la gestion des matières résiduelles***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé la Direction générale à entreprendre les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de directeur(trice) du Service de la gestion des matières résiduelles (2026-02-062);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de l'employé n° 107 au poste de directeur du Service de la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 30 mars 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employé soient celles édictées dans la Politique de conditions de travail des employés cadres de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-03-099

***Embauche d'une adjointe administrative au
Service de la gestion des matières résiduelles***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) au Service de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de l'employée n° 55 au poste d'adjointe administrative au Service de la gestion des matières résiduelles, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 6 mars 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employée soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-03-100

***Embauche d'une adjointe administrative au
Service de développement socioéconomique***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) au Service de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de l'employée n° 106 au poste d'adjointe administrative au Service de développement socioéconomique, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 9 mars 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employée soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-03-101

Embauche d'une conseillère en immigration

CONSIDÉRANT QUE la MRC a publié une offre d'emploi afin de pourvoir le poste contractuel de conseiller(ère) en immigration, lequel se termine le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection, entérine l'embauche de l'employée n° 108 au poste de conseillère en immigration, et que son embauche à ce poste soit effective à compter du 16 mars 2026;

QUE les conditions d'embauche de l'employée soient celles édictées dans la lettre d'offre d'emploi du 11 mars 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-102

Demande de prolongation du délai pour l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier - appui à la MRC de Matawinie

ATTENDU la résolution CM-02-066-2026 de la MRC de Matawinie demandant le report de la date du 1er avril 2026 et un soutien financier adéquat pour la réalisation des inventaires patrimoniaux;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Luc Gilbert, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Matawinie et demande au ministère de la Culture et des Communications de :

- repousser la date butoir du 1er avril 2026 pour l'adoption des inventaires et de donner aux MRC les moyens financiers et d'exécution pour répondre à ces nouvelles obligations;
- prendre en considération les nombreux défis qu'ont à relever les MRC pour répondre aux exigences des différents ministères dans les délais impartis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications;
- M^{me} Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

RÉSOLUTION 2026-03-103

***Appui au maintien et à l'adaptation régionale
du programme La culture à l'école***

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative constitue une priorité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les études démontrent que l'accès aux arts et à la culture en milieu scolaire contribue à la motivation, à la persévérance et à l'engagement des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le programme La culture à l'école permet la tenue d'activités artistiques à l'école ainsi que la réalisation de sorties culturelles;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte régional caractérisé par l'éloignement et une offre artistique plus limitée, ce programme représente un levier important pour l'accessibilité culturelle des jeunes de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce programme soutient également la fréquentation des infrastructures culturelles régionales, incluant les salles de spectacles, musées, festivals et événements culturels, contribuant ainsi à la vitalité économique et sociale du territoire;

CONSIDÉRANT QUE Culture Côte-Nord a transmis une lettre à la ministre responsable de la région afin de souligner les impacts régionaux des compressions annoncées et de proposer des pistes d'adaptation à la réalité nord-côtière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Claude Brassard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la démarche de Culture Côte-Nord visant le maintien intégral des enveloppes du programme La culture à l'école;

QU'il reconnait l'importance d'une adaptation du programme aux réalités territoriales de la Côte-Nord, notamment en matière d'accessibilité et d'équité régionale;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux personnes et organisation suivantes :

- M^{me} Kateri Champagne-Jourdain, ministre responsable de la région Côte-Nord;
- M^{me} Sonia LeBel, ministre de l'Éducation;
- M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications;
- M. Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- Culture Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2026-03-104

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la Direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1er au 28 février 2026 au montant de 966 109,64 \$;
- le journal des salaires du 13 février 2026 au montant de 53 853,32 \$;
- le journal des salaires du 27 février 2026 au montant de 56 893,55 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de février 2026 au montant de 13 228,13 \$;

le tout totalisant une somme de 1 090 084,64 \$.

RÉSOLUTION 2026-03-105

Alliance des communautés forestières - participation financière 2026

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, la MRC est membre d'Alliance forêt boréale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme agit désormais sous le nom d'Alliance des communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite demeurer membre actif de l'Alliance des communautés forestières et poursuivre le travail de défense des intérêts forestiers des communautés forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Sylvain Dugas, et unanimement résolu :

QUE le conseil informe l'Alliance des communautés forestières qu'il souhaite conserver son poste au conseil d'administration;

QUE le conseil accepte de verser la somme de 15 000 \$ à titre d'adhésion pour l'exercice 2026.

RÉSOLUTION 2026-03-106

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 33.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-
trésorière